

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi 9 juillet 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillère, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2002-07-169 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants: « Vente de terrain – autorisation de signature » et « Prolongement de la rue Jean-Talon, mandat de contrôle de la qualité des matériaux pour projet de construction d'infrastructure ».

ADOPTÉE

**2002-07-170 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 JUIN 2002**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 2002 et de l'assemblée spéciale du 18 juin 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

**2002-07-171 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS - JUIN 2002**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2002, au montant de **49,854.33 \$**.

ADOPTÉE

**2002-06-172 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER - JUIN 2002**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2002, au montant de **323,224.42 \$**.

ADOPTÉE

**2002-07-173 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - DÉPÔT**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2002.

**2002-07-174 ÉMISSION DE BILLETS 564,821\$ DU 16 JUILLET 2002 – APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale, pour son emprunt de **564,821 \$** par billets en vertu des règlements numéros 107, 107-01-1, 345 et 399, au prix de 98.089 échéant en série 5 ans comme suit :

<b>28,921 \$</b>	<b>3.30 %</b>	<b>16 juillet 2003</b>
<b>30,700 \$</b>	<b>3.80 %</b>	<b>16 juillet 2004</b>
<b>32,600 \$</b>	<b>4.25 %</b>	<b>16 juillet 2005</b>
<b>34,300 \$</b>	<b>4.65 %</b>	<b>16 juillet 2006</b>
<b>438,300 \$</b>	<b>4.95 %</b>	<b>16 juillet 2007</b>

Pour un coût d'emprunt de 5.34508 %.

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

**2002-07-175 ÉMISSION DE BILLETS 564,821\$ DU 16 JUILLET 2002 - CONCORDANCE**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant de 564,821 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>Règlement numéro :</b>	<b>107</b>	<b>pour un montant de :</b>	<b>15,300 \$</b>
	<b>107-01-1</b>		<b>6,900 \$</b>
	<b>345</b>		<b>503,200 \$</b>
	<b>399</b>		<b>39,421 \$</b>

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis :

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 16 juillet 2002;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi-annuellement;

**2002-07-175 ... suite**

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	28,921 \$
2.	30,700 \$
3.	32,600 \$
4.	34,300 \$
5.	36,300 \$

**Après 5 ans 402,000 \$ (à renouveler)**

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans à compter du 16 juillet 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour les règlements numéros 345 et 399, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2002-07-176 MATRICE GRAPHIQUE – MANDAT POUR LA RÉNOVATION CADASTRALE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la confection d'une nouvelle matrice graphique soit octroyé à Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., estimateurs agréés, au montant de **17,064 \$** plus taxes, suivant l'offre de service du 3 juin 2002, le tout puisé à même le surplus libre non autrement libéré. Le contrat est à un prix unitaire.

ADOPTÉE

**2002-07-177 AVIS SUR LE PREMIER PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et a adopté un premier projet de schéma d'aménagement révisé, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que toute municipalité faisant partie d'une municipalité régionale de comté peut donner son avis sur le premier projet de schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot donne à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges son avis quant au premier projet de schéma d'aménagement révisé.

ADOPTÉE

**2002-07-178 PROJET MILLÉNIUM – INTERSECTION DE RUE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Attendu qu'il y a lieu d'implanter une intersection de rue desservant le projet domiciliaire Millénium et le futur projet domiciliaire situé sur le lot voisin désigné comme étant le lot numéro 2 070 293;

**2002-07-178 ... suite**

Attendu que le conseil municipal considère que cette intersection soit nécessaire dans un objectif de développement durable et de qualité;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'informer le ministère des Transports que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite qu'une seule intersection soit implantée pour desservir les deux projets domiciliaires, soit le projet Millénium et le futur projet domiciliaire situé sur le lot numéro 2 070 793.

ADOPTÉE

**2002-07-179 RÈGLEMENT 378-2 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 378 – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 27 mai 2002 avec dispense de lecture, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture, et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le règlement numéro 378-2 modifiant le règlement numéro 378, imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2002-07-180 RÈGLEMENT 250-4 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250, CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 11 juin 2002 avec dispense de lecture, que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture, et que le maire et la secrétaire-trésorière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le règlement numéro 250-4, modifiant le règlement numéro 250 constituant un Comité consultatif d'urbanisme soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2002-07-181 RÈGLEMENTS 245-30, 245-31, 245-32, 245-33, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 2 avril 2002;

Considérant qu'à l'assemblée spéciale du 2 avril 2002, par la résolution 2002-04-80, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 245-30 modifiant le règlement de zonage numéro 245;

**2002-07-181... suite**

Considérant qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 27 mai 2002, le Conseil, par la résolution 2002-05-138, a adopté avec changement le second projet de règlement numéro 245-30 modifiant le règlement de zonage numéro 245;

Considérant qu'à 16h00 le 13 juin 2002, les dispositions 3, 4, 7 et 8 du second projet de règlement numéro 245-30 ont fait l'objet de demandes valides de participation à un référendum et les dispositions 5 et 6 du second projet de règlement numéro 245-30 n'ont pas fait l'objet de demandes valides;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le règlement numéro 245-30, modifiant de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes prescrites dans les zones H02-209 et H01-110 soit adopté;

Que le règlement numéro 245-31, modifiant de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes prescrites dans la zone H02-233 soit adopté;

Que le règlement numéro 245-32, modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de changer certaines normes prescrites dans les zones H02-217 et H02-224 soit adopté;

Que le règlement numéro 245-33, modifiant le règlement de zonage numéro 245 aux fins de changer certaines normes prescrites dans la zone H02-222 et de créer la zone H02-234 à même la zone H02-222 soit adopté.

ADOPTÉE

**2002-07-182 CONGRÈS DE L'AQLM - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'autoriser monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires, à participer au Congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal, du 25 au 27 septembre 2002, à Baie-Comeau. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

**2002-07-183 PROJET ACTIF À VIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LIONEL-GROULX - APPUI**

Considérant le bien fondé et la pertinence du projet « Actif à vie » organisé par l'école secondaire Lionel-Groulx;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le Conseil donne son appui à l'école secondaire Lionel-Groulx dans ses démarches d'obtention d'aide financière pour son projet « Actif à vie ».

ADOPTÉE

**2002-07-184 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ ÉTUDIANT – SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'embaucher monsieur Cédric Nadon, en tant qu'employé étudiant pour le poste de moniteur du camp de jour La Samare, en remplacement de monsieur Jesse-James Lavigne, pour une période maximale de 7 semaines à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002, le tout selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2002-07-185 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ ÉTUDIANT – GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'embaucher monsieur Francis D'Ortun-Sénécal, en tant qu'employé étudiant à la Gestion du territoire, division des travaux publics, pour une période maximale de 12 semaines à compter du 25 juin 2002, le tout selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

**2002-07-186 VENTE DES LOTS P-19, 19-26 ET 19-77 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat des terrains de l'ancien garage municipal, lots P-19 et 19-26, ainsi que d'un terrain adjacent, lot 19-77, faite par madame Diane De Chantal, pour la somme de **200,000 \$**, datée du 19 juin 2002.

Le Conseil accepte la proposition d'achat de madame Diane de Chantal, conditionnellement à ce que :

- l'immeuble soit démolie et les lieux nettoyés dans un délai maximal d'un (1) an;
- la responsabilité de la Municipalité pour la décontamination des sols, si nécessaire, soit limitée à 25,000 \$;
- l'acquéreur présente un plan d'aménagement d'ensemble dans un délai d'un (1) an.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente des terrains faisant l'objet des présentes, pour la somme de 200,000 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE

**2002-07-187 SERVITUDE DE TOLÉRANCE LOT 2,070,199 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accorde une servitude de tolérance en faveur de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 070 199 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, sis au 58, boulevard du Domaine à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

**2002-07-188 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10,000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE

**2002-07-189 MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 403, DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT LÉO-PAUL-DESROSIER - ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de modifier le règlement numéro 403 comme suit :

**1. Par le remplacement de l'article 5 par le suivant :**

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure de la rue où ont été effectués les travaux décrétés par le présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est le propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation ».

**2. Par l'insertion, après l'article 5, de l'article suivant :**

« **article 5.1**, Le Conseil décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à 5% du montant total de la dépense prévue au présent règlement, est destiné à renflouer le fonds général de la Municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci; ladite somme étant plus amplement détaillée à un état préparé par Micheline L. Morency, trésorière, en date du 4 juillet 2002, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « D ». »

**2002-07-189 ... suite**

La secrétaire-trésorière dépose le certificat de la tenue du registre pour le règlement numéro 403.

ADOPTÉE

**2002-07-190 RÉSOLUTION D'APPUI – COURS MUNICIPALES RÉGIONALES**

Attendu que la loi actuelle permet aux municipalités locales de créer et d'administrer des cours municipales et, sur une base volontaire, de confier ce rôle à une MRC;

Attendu que des 89 cours municipales existantes, près de 90 % sont administrées par des municipalités locales;

Attendu que l'ensemble des cours municipales dessert plus de 90 % de la population du Québec grâce notamment à la conclusion d'ententes intermunicipales;

Attendu que le gouvernement a annoncé ses intentions de revoir le fonctionnement des cours municipales afin d'assurer une justice de proximité à tout le territoire québécois;

Attendu que parmi les scénarios envisagés par le gouvernement pour atteindre cet objectif figure notamment :

- La régionalisation des cours municipales existantes;
- La fin du statut de juge à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;
- L'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales;
- L'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code criminel;
- La centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes.

Attendu que ces scénarios impliquent des changements majeurs et des enjeux financiers importants pour les municipalités;

Attendu qu'un comité multipartité devrait faire connaître ses recommandations au gouvernement eu égard aux scénarios envisagés à l'automne 2002;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au gouvernement :

1. De suspendre ses travaux portant sur les scénarios suivants :

- La régionalisation des cours municipales existantes;
- La fin du statut des juges à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents;
- L'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales;
- L'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code criminel;



**2002-07-190 ... suite**

- La centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes;
2. D'attendre de connaître la réflexion et les recommandations du Comité multipartité portant sur l'avenir des cours municipales avant de procéder à toute modification législative ou réglementaire concernant le fonctionnement des cours municipales.

ADOPTÉE

**2002-07-191 REGROUPEMENT DES SERVICES DE PROTECTION INCENDIE DE L'ÎLE-PERROT – DEMANDE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

Attendu que la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la Ville de Pincourt, la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sont desservies par trois services de protection incendie;

Attendu que le ministre de la sécurité publique a déjà fait part de ses orientations en matière de sécurité incendie où découle une réforme de la sécurité incendie au Québec;

Attendu qu'en vertu des responsabilités qu'incombent aux municipalités en matière de protection incendie et qu'elles demeurent les maîtres d'œuvre de la gestion des ressources consacrées à la sécurité incendie sur leur territoire, de l'organisation des secours et de la prestation des services qu'elles souhaitent donner à leurs citoyens;

Attendu que même si la Municipalité se dit très satisfaite du travail accompli par leurs pompiers, il est probable qu'en regroupant les 3 services d'incendie de l'Île-Perrot que l'efficacité globale du service soit amélioré et qu'ainsi, peut-être, des services ou des équipements additionnels puissent être ajoutés avec le même budget.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de demander aux conseils municipaux de Terrasse-Vaudreuil, Pincourt et L'Île-Perrot de se joindre à la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de procéder à une étude de faisabilité pour regrouper les trois services de protection incendie dans le but de créer une régie intermunicipale de protection incendie de l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**2002-07-192 PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES DES EAUX USÉES - MANDAT**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de donner le mandat à Tekno inc., aux fins d'effectuer les prélèvements et analyses des eaux usées. Le mandat est d'une durée de 12 semaines, pour une somme de 5,520 \$ plus taxes, suivant l'offre de services du 17 juin 2002.

ADOPTÉE

**2002-07-193 CARACTÉRISATION DES SOLS DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL - MANDAT**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de donner le mandat de caractérisation préliminaire des sols de l'ancien garage municipal à Laboratoire de Construction 2000 inc., pour une somme de 4,727 \$ plus taxes, suivant l'offre de services du 27 juin 2002.

ADOPTÉE

**2002-07-194 VENTE DE TERRAIN – LOT 2,067,546 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de vendre l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2,067,546 du cadastre du Québec (19-78 paroisse Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot), circonscription foncière de Vaudreuil, à monsieur Luc Tessier, pour la somme de 17,000 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais reliés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2002-07-195 PROLONGEMENT DE LA RUE JEAN-TALON, MANDAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de donner à la compagnie LABORATOIRE DE BÉTON LTÉE, le mandat pour le contrôle de la qualité des matériaux de projet de construction d'infrastructures de la rue Jean-Talon (phase II), au montant de 4,200 \$ plus taxes, suivant l'offre de services numéro PB-02-0047A du 5 juillet 2002.

Cette dépense sera payée selon l'entente intervenue entre la Municipalité et le promoteur immobilier.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE**

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – juin 2002.  
Dépôt du rapport informatif des Services communautaires – juin 2002.  
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – juin 2002.

**2002-07-196    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de lever l'assemblée à 21h05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*

